Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D24DSJVAP_MAR26-DE

DSJVAP - LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

(ordre du jour du 27 février 2026)

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2026 – ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Rapporteuse : Emilie MASSON

L'enveloppe budgétaire allouée aux subventions de fonctionnement des associations sportives scolaires est traditionnellement répartie comme suit :

- ¼ : à l'U.S.E.P. qui organise les activités sportives des établissements primaires publics ;
- ¼ : à l'U.G.S.E.L. qui organise les activités sportives des établissements primaires privés ;
- ¼ : aux associations sportives des établissements secondaires publics (adhérentes à l'U.N.S.S.) ;
- ¼ : aux associations sportives établissements secondaires privés (adhérentes à l'U.G.S.E.L.).

Si les montants définis sont équitablement répartis entre les différentes structures concernées, il est à noter que les associations sportives des établissements secondaires privés ont, quant à elles, opté pour leur propre répartition, il y a déjà plusieurs années.

Le bureau municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement 2026 aux associations sportives scolaires, suivantes :

Budget primitif : 7 827 €

	Subventions attribuées en 2025	Propositions 2026
A.S. Lycée Jean Guéhenno	631 €	637 €
A.S. Collège Thérèse Pierre	631 €	637 €
A.S. Collège Gandhi	631 €	637 €
U.N.S.S. secondaires	1 893 €	1 911 €
A.S. St Jean Baptiste le Taillandier	620 €	626 €
A.S. *Collège Sainte Marie*	735 €	742 €
A.S. Collège Jeanne d'Arc	538 €	543 €
U.G.S.E.L. secondaires	1 893 €	1 911 €

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:46

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D24DSJVAP_MAR26-DE

AFUSEP	**1 893 €**	**1 911 €**
U.S.E.P. primaires	1 893 €	1 911 €
Bonabry	379 €	383 €
AS Saint-Jean Baptiste de la Salle	379 €	382 €
Ugsel Notre Dame de Pontmain	378 €	382 €
La Mennais Sports	378 €	382 €
AS La Moussaye	379 €	382 €
U.G.S.E.L. primaires	1 893 €	1 911 €
TOTAL	**7 572 €**	**7 644 €**

Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 24 février 2026, il vous est proposé de valider les montants de subvention ci-dessus pour les associations sportives scolaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. HARDY NE PARTICIPE PAS AU VOTE



Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-03-16T17:54:46+01:00

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 13 mars 2026

Le Maire,